

Bulletin d'histoire politique

Étienne Verrier, ingénieur en chef de l'île Royale (1724-1745) : harmoniser les ambitions sociales, la gestion du territoire et les représentations monarchiques en milieu colonial

Agueda Iturbe-Kennedy



Volume 26, Number 1, Fall 2017

La représentation en Nouvelle-France

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1041433ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1041433ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Iturbe-Kennedy, A. (2017). Étienne Verrier, ingénieur en chef de l'île Royale (1724-1745) : harmoniser les ambitions sociales, la gestion du territoire et les représentations monarchiques en milieu colonial. *Bulletin d'histoire politique*, 26(1), 60–77. <https://doi.org/10.7202/1041433ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2017

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Étienne Verrier, ingénieur en chef de l'île Royale (1724-1745): harmoniser les ambitions sociales, la gestion du territoire et les représentations monarchiques en milieu colonial*

AGUEDA ITURBE-KENNEDY

Université Laval et Université Paris IV Panthéon-Sorbonne

L'entreprise de colonisation suppose l'installation de l'autorité conquérante dans un nouveau territoire. Après les formalités initiales de prise de possession qui signifient la mainmise juridique, politique et économique du conquérant, il s'impose d'assurer une bonne gestion du territoire. C'est alors que l'ingénieur joue un rôle primordial: il maîtrise les outils de découverte et de description du territoire (arpentage et cartographie), mais aussi ceux visant à assurer la bonne distribution et la défense des peuples (art de la poliorcétique¹, distribution des villes, architecture).

Évoquer la figure de l'ingénieur colonial d'Ancien Régime revient à invoquer des figures marquantes telles que Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry pour Québec, Adrien Pauger pour la Louisiane, François Blondel et Amédée-François Frézier pour les Antilles. Or, une incursion dans les Archives nationales d'outre-mer met rapidement en lumière la masse documentaire disponible pour l'île Royale (île du Cap-Breton) et en particulier pour l'établissement de Louisbourg. Trois ingénieurs français s'y succédèrent entre la fondation du site en 1713 et son démantèlement par les Anglais en 1760. Jean-François du Verger de Verville posa les fondations et conçut les fortifications et les casernes du bastion du Roi à titre de directeur des fortifications jusqu'à son rappel en France en 1725, Étienne Verrier prit la relève en tant qu'ingénieur en chef de l'Île Royale entre 1724 et 1745, enfin, Louis Franquet rétablit les défenses de l'île Royale et de la Nouvelle-France de 1750 à 1758.

* Cet article scientifique a été évalué par deux experts anonymes externes, que le Comité de rédaction tient à remercier.

Depuis les recherches entreprises par Anne Blanchard sur les ingénieurs militaires français d'Ancien Régime dans les années 1980, l'historiographie portant sur la formation, l'œuvre, et les réseaux des ingénieurs métropolitains s'est développée. Elle a été suivie notamment par une réflexion collective sur la figure de l'ingénieur colonial au tournant du millénaire². La méconnaissance de l'œuvre des ingénieurs de l'île Royale découle quant à elle en grande partie de la destruction du site après 1760, évènement qui a limité la mise en place d'une histoire locale qui aurait contribué à la mise en valeur des fondateurs et bâtisseurs de Louisbourg. La reconstruction de la forteresse dans les années 1960 sous l'instigation du gouvernement fédéral a toutefois relancé l'intérêt pour ce site, notamment par l'entremise des résultats des fouilles archéologiques. Les ingénieurs de l'île Royale ont alors fait l'objet de réflexions ponctuelles dans l'historiographie du site. Plus récemment, c'est dans la continuité des études portant sur le sculpteur, Christophe Veyrier qu'une exposition, accompagnée d'un catalogue, a été consacrée à son fils, Étienne Verrier³.

Nous proposons, à travers l'exemple d'Étienne Verrier, artisan de la transformation urbaine de Louisbourg pendant deux décennies, entre 1724 et 1744, d'étudier la figure de l'ingénieur comme maître d'œuvre de représentations plurielles (individuelle, étatique et symbolique). Ainsi, une première partie biographique situera l'ingénieur dans ses réseaux français et coloniaux en insistant sur la représentation de son statut dans la société coloniale⁴. Une seconde partie décrira son travail de directeur des fortifications et de l'aménagement de l'espace intra-urbain pour mettre en lumière les stratégies de représentation dans les territoires conquis. Enfin, la dernière partie traitera de son projet d'aménagement de l'entrée portuaire. Nous insisterons alors sur le volet symbolique de l'installation coloniale pour démontrer que Verrier dessine le portrait fluvial de Louisbourg sous couvert d'une poétisation du territoire, qui participe à l'écriture d'un mythe de fondation de la ville et vise à laisser une trace pour la postérité.

La représentation du statut social

Né à Aix-en-Provence le 4 janvier 1683 d'un père maître sculpteur issu d'une lignée d'artisans exploitant une carrière de marbre jaspé à Trets⁵, Étienne Verrier a vraisemblablement reçu une formation artistique approfondie. Son père, décédé en 1689 alors qu'Étienne avait six ans, fut l'assistant du célèbre sculpteur Pierre Puget jusque dans les années 1670, avant de faire carrière à Aix-en-Provence et Toulon, puis de remplacer son maître à la tête de l'atelier de sculpture de l'arsenal de Toulon en 1686⁶. La mère d'Étienne, Marguerite Ferran, était nièce par alliance de Puget, renforçant ainsi son ancrage dans le milieu artistique du sud de la France⁷.

Admis au corps du Génie de l'armée française en 1707, Étienne Verrier sert à La Rochelle et à Rochefort jusqu'en 1721, alors qu'il participe à une expédition au Vietnam. Dès 1709, il avait épousé Hélène Papin, instaurant ainsi une alliance familiale avec l'ingénieur cartographe Claude Masse. Deux ans après l'expédition d'Asie, en 1724, le Secrétaire d'État de la Marine et des Colonies, Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas, sollicite le directeur général des fortifications de France, Claude François Bidal, marquis d'Asfeld, pour mettre Verrier à son service en l'envoyant dans la colonie à titre d'ingénieur en chef de l'île Royale. L'année suivante, Jean-François du Verger de Verville, qui agissait à titre de directeur des fortifications de l'île Royale depuis 1717, fut rappelé en France. Dès lors, Verrier devint responsable des fortifications et de la construction des bâtiments du roi dans la colonie.

Avec son titre d'ingénieur du roi, Verrier appartient à une génération d'ingénieurs coloniaux envoyés en Amérique sous la Régence de Philippe d'Orléans et dans les premières années du règne personnel de Louis XV ; alors que le corps des ingénieurs du Génie s'organise. On attend désormais bien plus de cette nouvelle génération d'ingénieurs envoyés dans les colonies que de savoir lever des plans pour les transmettre aux autorités métropolitaines⁸. Rompu à l'art de la fortification, de la cartographie, de l'architecture et du dessin, Verrier a une solide formation acquise sur le terrain charentais et appartient à un corps de métier dont l'éducation et les responsabilités ont été clarifiées par Vauban à la fin du XVII^e siècle⁹. Bien qu'il ne participe pas au Conseil supérieur établi à Louisbourg dès 1717, l'ingénieur jouit d'une ligne directe de communication avec le Secrétaire d'État de la Marine et des colonies, avec lequel il entretient une correspondance constante. Cela lui permettra d'assurer l'avancement de ses fils l'ayant épaulé en Amérique¹⁰, celui des sous-ingénieurs qui œuvrent sous son commandement¹¹, et de recommander l'entrepreneur Ganet¹².

Il a par ailleurs une grande latitude décisionnelle en ce qui a trait à la gestion des fortifications, l'établissement des estimations et devis et la distribution des bâtiments du roi (casernes, corps de garde, magasin, hôpital et résidences officielles) et peut soumettre des recommandations pour le choix des entrepreneurs. Subordonné au gouverneur pour les questions militaires et au commissaire ordonnateur pour ce qui a trait à l'administration des fonds ; il jouit de leur confiance et possède une autorité non négligeable pour ce qui a trait à la commodité de leurs logements respectifs compte tenu de sa mainmise sur les chantiers concernant les bâtiments du roi.

Contrairement à son prédécesseur, qui avait eu des rapports difficiles avec ses supérieurs, Verrier entretint des relations harmonieuses avec le commissaire ordonnateur, de Mézy, et avec le gouverneur Brouillan de Saint-Ovide¹³. Cela se reflète à plusieurs occasions lorsqu'il est question

d'assurer la formation des fils de Verrier et d'obtenir des congés pour passer en France, et culmine avec l'épisode de la construction de la maison de l'ingénieur aux débuts des années 1730, qui coûtera 28 000 livres au lieu des 6 000 livres prévues initialement. À cette occasion, Verrier sera réprimandé par le ministre, qui s'adresse aussi à Brouillan de Saint-Ovide et à Le Normand (qui remplace son père à titre de commissaire-ordonnateur), leur reprochant d'avoir permis une telle dépense. Ce à quoi ils répondent :

[...] nous pouvons avancer a Monseigneur que M. Verrier na fait aucune depense superflue pour sa maison et qu'une maison de maçonnerie a Louisbourg pour quelle soit logeable ne peut pas moins couter, nous sentons bien que M. Verrier ne devait pas la continuer sans avoir receu l'ordre de Monseigneur, il n'a jamais pensé que cette depense deut estre aussi forte quelle l'est, il se trouvait dans la nécessité de se loger ny ayant point d'autre maisons a Louisbourg ou il peut se placer [...]; cette maison pourra d'ailleurs toujours estre tres utile pour le service du Roy¹⁴.

Dès son arrivée dans la colonie, l'ingénieur avait établi sa résidence dans le hangar en planches de bois construit par du Verger de Verville, dont l'état décrépit causé par l'humidité constante fit l'objet d'une lettre en décembre 1730¹⁵. Dès lors et jusqu'à la fin de cet épisode Verrier parle de la maison de l'ingénieur, insistant sur la permanence de cet édifice comme logement officiel, quel que soit le détenteur du titre. Dans le corps du Génie, auquel appartenaient les ingénieurs militaires, il était alors d'usage que les ingénieurs soient logés dans les bâtiments militaires ou dans une maison louée aux dépens de la ville, mais il n'était pas usuel de leur construire un logement propre dans l'intention de le transmettre d'un ingénieur au suivant¹⁶. La construction de logements officiels pour les gouverneurs et les lieutenants généraux était prévue dans les devis des places fortes ex *nihilo* de l'est de la France dès le siècle précédent. Dans les villes coloniales, comme Québec et La Nouvelle-Orléans, l'intendant se voyait assurer la construction d'un logement officiel au même titre que le gouverneur¹⁷. En parlant de la maison de l'ingénieur, Verrier met ainsi l'accent sur l'intégration de sa demeure aux bâtiments du roi, au même titre que les casernes, les portes de la ville, le magasin général, la boulangerie ou l'hôpital, et donc sur la nécessité d'établir un logement en matériaux pérennes de bonne qualité pour éviter de multiplier la dépense sur le long terme par des réparations constantes. Construite avec les fonds octroyés par le souverain à la colonie, la nouvelle maison de l'ingénieur occupe les fondations de l'ancienne demeure, dans l'îlot numéro 1 du tracé de la cité qu'il partage avec le magasin du roi, la boulangerie et le magasin d'artillerie¹⁸. Situé aux abords de la porte Dauphine, la principale entrée terrestre de la ville, cet îlot profite d'une situation idéale dans la cité. Le magasin du roi ouvre sur le quai qui accueille l'activité marchande, tandis

que la maison de l'ingénieur a des façades sur les rues Royale et Toulouse, dont l'intersection sera choisie par le gouverneur Raymond en 1753 pour accueillir les célébrations de la naissance du duc de Bourgogne avec un décor éphémère.

L'étude de Blaine Adams sur les casernes installées dans le bastion du Roi a mis en lumière l'importance de la situation des logements des édiles dans la cité à travers les cas des gouverneurs et commissaires ordonnateurs¹⁹. À l'origine, tous deux devaient loger dans les casernes situées dans le bastion du Roi, qu'ils partageraient avec les soldats et la chapelle. Ils devaient jouir d'appartements dans des ailes distinctes de ce long édifice. Mais tandis que le gouverneur prend possession de ses appartements en 1731, le commissaire ordonnateur évoque le manque de place pour les soldats dans les casernes, le coût élevé des aménagements projetés, l'inconvenance de loger un administrateur civil dans la citadelle et l'importance de se rapprocher de la population. Il finit par convaincre les autorités métropolitaines d'acquérir sa demeure personnelle au coût de 20 000 livres en 1733²⁰. Celle-ci était située en plein cœur de la ville, sur le front fluvial dans l'îlot adjacent au terrain réservé pour la construction de l'église paroissiale et lui permet d'être au cœur de l'activité portuaire et marchande.

Verrier s'attelle à la reconstruction du logement de l'ingénieur à la même époque²¹. Il conçoit une demeure à deux niveaux avec trois chambres et une cuisine²². Or, la femme de Verrier, Hélène Papin, qui avait séjourné à La Rochelle depuis la nomination de l'ingénieur en 1724, rejoint son époux à l'île Royale en 1732. Le plan de la demeure sera donc modifié, puisqu'il n'est plus question de loger l'ingénieur et ses sous-ingénieurs, mais bien la famille de Verrier. Celui-ci va donc construire un logement qui empiète sur le terrain du magasin du roi pour aménager une maison à deux ailes. Une cuisine avec une dépense, une petite chambre de domestique, une salle à manger, une chambre, un cabinet de deux petites garde-robes se partagent le rez-de-chaussée, tandis que les combles accueillent son cabinet et quelques petites chambres pour sa famille²³. Ouvrant sur la rue Royale, un large portail d'accès au jardin va par ailleurs séparer la maison de l'étable.

Lorsqu'il est réprimandé par Maurepas, Verrier justifie la dépense par la venue de sa femme dans la colonie²⁴. Les besoins d'une maisonnée étant bien supérieurs à ceux du seul ingénieur, il était nécessaire, selon lui, d'adapter la maison de l'ingénieur. Peu après la construction de la demeure, il regrettera la décision d'amener sa femme dans la colonie : le coût de la vie étant bien supérieur à Louisbourg qu'à La Rochelle, ses appointements ne suffisent pas à garder sa femme dans la colonie. Les problèmes de santé d'Hélène Papin s'ajoutant aux difficultés financières, celle-ci rentrera définitivement à La Rochelle avec sa fille trois ans après leur arrivée²⁵.

Deux témoignages subséquents établissent la qualité du logement de l'ingénieur. Le premier provient d'un voisin nommé Lartigue. Celui-ci avait été contraint de déplacer son logement au moment du tracé de la trame urbaine en 1722, puisqu'il s'était établi dans le terrain que du Verger de Verville octroie au magasin du roi. Constatant que Verrier finit par y établir sa demeure, Lartigue présente une réclamation au ministre: «[...] si M^r Verrier n'avoit pas pris pres d'un quart de l'Isle rezervé pour les magazins du Roy sur lequel terrain il a fait battir une magnifique maizon, jardin, hangard, et cour, il y auroit eu beaucoup plus de terrain qu'il luy en falloit pour le battiment du Roy²⁶». Le propos de Lartigue montre ainsi qu'en plus d'avoir bâti une belle maison, Verrier s'était assuré de lui annexer un jardin et une cour qui venaient agrémenter sa demeure.

Le second témoignage de la qualité du logement arrive après la première prise de Louisbourg par les Anglais. Lorsque les Français reprennent la ville, le gouverneur Charles des Herbiers de La Ralière s'établit dans la maison de l'ingénieur, les casernes ayant été malmenées lors du siège. Cet état des choses se poursuivra sous son successeur, Jean-Louis de Raymond, ce qui amène le nouvel ingénieur, Louis Franquet, à faire part de son mécontentement au ministre en vue de forcer le gouverneur à s'installer dans le logement qu'il a fait réparer dans les casernes du bastion du Roi²⁷.

Si le dépassement des coûts prévus initialement par Verrier pour le logement de l'ingénieur peut apparaître comme une démarche égoïste qui reflète son ambition, il faut prendre en considération que le dépassement de coûts est constaté parce que l'ingénieur réalisait des estimations annuelles des dépenses prévues aux fortifications. En effet, le prédécesseur de Verrier, du Verger de Verville, n'avait pas présenté de relevés annuels de 1718 à 1720, entravant par là un véritable contrôle des dépenses par le contrôleur et par le Conseil de Marine²⁸. L'absence d'estimations sous du Verger de Verville, lui conférait une plus grande latitude dans la gestion des dépenses. Aussi, pour estimer les dépenses annuelles, Verrier devait spéculer sur le coût des matériaux et de la main-d'œuvre; coûts qu'il semble avoir sous-estimés au cours des premières années de sa fonction d'ingénieur en chef. Cette sous-estimation des coûts ne devrait pas être attribuée à de la mauvaise foi de l'ingénieur, mais bien plutôt à une méconnaissance, à ce stade de sa présence dans la colonie, de tous les paramètres à prendre en compte. Constatant le dépassement des coûts, l'ingénieur préfère augmenter la dépense et assurer la pérennité d'un logement de qualité plutôt que de respecter son estimation initiale et devoir procéder régulièrement à des réparations et à des travaux d'agrandissement²⁹.

Une forme de solidarité entre les édiles transparait dans les enjeux d'habitation au cours des années 1730, leur permettant d'assurer la représentation de leur statut par la qualité de leur logement: Verrier reçoit le

soutien de Saint-Ovide et de Le Normant pour justifier le coût de sa maison³⁰; il va à son tour épauler de Mézy qui souhaite vendre sa maison au roi pour en faire la demeure officielle des commissaires ordonnateurs de l'île Royale et éviter ainsi de résider dans le bastion du Roi³¹. Quelques années plus tard, l'ingénieur prête des ouvriers à Le Normant, pour aménager des bureaux à l'emplacement de l'ancien magasin de la maison du commissaire-ordonnateur et effectuer quelques réparations³². Aussi, en 1739, lorsque le nouveau gouverneur Isaac-Louis de Forant et le nouveau commissaire ordonnateur François Bigot arrivent dans la colonie, Verrier s'assure de mettre des ouvriers à leur disposition pour améliorer l'état de leurs demeures en vue d'entamer un rapport harmonieux avec ses nouveaux supérieurs³³. Les enjeux de représentation du statut social par la bienséance du logement se révèlent donc par l'entremise de ces collaborations entre l'ingénieur, le gouverneur et le commissaire ordonnateur, dont chacun tire avantage.

Comme à Québec ou à Montréal, la question de la représentation du statut est primordiale à Louisbourg³⁴. En effet, sous l'Ancien Régime la convenance du logement, c'est-à-dire l'adéquation entre la qualité de la demeure et le statut de son habitant est impérative en France comme dans les colonies. C'est par la convenance de leur logement que les nobles, bourgeois, édiles, et même le souverain, représentent leur dignité. Toutefois, dans l'île Royale la notion de *commodité* est récurrente dans la correspondance des édiles. En effet, ce n'est pas l'inconvenance, mais bien l'incommodité que les gouverneurs Saint-Ovide et Raymond évoquent lorsqu'ils critiquent l'état de leurs appartements dans le pavillon sud des casernes du bastion du roi³⁵. Or, Verrier contribue à la commodité de son propre logement en sa qualité d'ingénieur. En effet, les fouilles archéologiques menées sur le site ont mis à jour un système d'évacuation des eaux qui permettait aux latrines d'être nettoyées continuellement par des eaux de ruissellement qui s'écoulaient vers des fosses par un drain en bois³⁶.

Les chantiers de l'ingénieur militaire

En plus d'aménager sa demeure, c'est au cours des années 1730 que Verrier s'émancipe des projets urbains et défensifs établis par son prédécesseur pour proposer sa vision de cette ville-forte portuaire. En 1737, Verrier complète à peu de chose près la ligne de défense du côté terrestre composée de deux bastions (du Roi et de la Reine) et deux demi-bastions (Dauphin et Princesse). Le bastion du Roi fait office d'une sorte de citadelle puisqu'il contient les casernes et le logement du gouverneur, tandis que le demi-bastion Dauphin est magnifié par la finesse du dessin de la porte Dauphine, principal accès de la ville. Ayant consolidé la ligne de défense sur le front terrestre, il s'attaque à la réalisation des quais et

projet de ceindre entièrement la ville par l'ajout de deux bastions supplémentaires³⁷.

À son arrivée dans la colonie, Verrier hérita d'un projet urbain et défensif conçu par son prédécesseur. La distribution de la trame urbaine par îlots uniformes avait été conçue par du Verger de Verville dès 1722³⁸. Dans le respect de ce tracé, Verrier assure le dégagement des espaces publics. La maison Benoist est ainsi démolie puisqu'elle entravait la défense depuis le bastion Dauphin³⁹. Il envisage aussi de déplacer un cimetière de la ville pour fermer l'enceinte⁴⁰, entreprend des démarches pour éviter la naissance et la propagation d'incendies et veille à une distribution des magasins qui assure leur hygiène et salubrité. Puis, en 1740, il propose un projet pour rétablir le chemin d'entrée à la ville du côté du faubourg de la porte Dauphine⁴¹. Il assure donc autant la gestion de l'espace intra-muros que celle des territoires environnant la cité.

Par ailleurs, il s'attelle à la construction des édifices du roi en matériaux pérennes pour remplacer les structures initiales souvent bâties en bois. Au centre du bastion du roi, il érige la tour de l'horloge destinée à supporter une cloche⁴². Aux casernes, à l'hôpital, mais aussi aux corps de garde de la ville, il propose une distribution rigoureuse des espaces intérieurs et du tracé des îlots qui répond à la fonction de chaque espace⁴³. Le choix de matériaux de qualité (bois, pierre, brique) participe aussi à cette démarche de bonne gestion des ressources et de pérennisation de l'établissement.

L'ingénieur participe aussi à la conception des lieux de culte dans la ville. Il donne les plans de l'église paroissiale⁴⁴, dont la nef à vaisseau unique en maçonnerie était divisée en six travées avant le cœur. Ce dernier aurait accueilli un tableau pour lequel il imagine le thème de la Vierge à l'Enfant, un autel et un retable orné avec simplicité. L'église, qui aurait été couverte d'une voûte en bois, ne sera toutefois pas construite⁴⁵. Verrier propose aussi les sujets religieux qui seront représentés dans l'église et les chapelles de la colonie, notamment un tableau de Saint-Jean pour le retable de la chapelle de la batterie royale⁴⁶.

Par le décor urbain, Verrier s'assure que la cité soit équipée des outils symboliques du pouvoir⁴⁷ : armes du roi aux portes de la ville dont il fournit le dessin, tour de l'horloge qui domine le paysage et règne sur l'environnement sonore avec sa cloche, fleurs de lys surmontant les bâtiments du roi et choix d'une toponymie régaliennne. Le tour de la ville, bouclé par les bastions et demi-bastions du Roi, de la Reine, Dauphin, Princesse, Maurepas et Brouillan, porte aussi une symbolique forte. De fait, ce que la toponymie de la cité exprime, c'est que le souverain, sa famille et ses hauts dignitaires protègent le tour de la ville — le pomerium — comme se tenant par les mains. Cette protection symbolique peut d'ailleurs être comparée à la tradition médiévale apotropaïque⁴⁸, où les représentations de la

Vierge et des saints tutélaires prenaient place aux portes de villes pour éloigner les épidémies et menaces martiales. Dans le dessein de Verrier, le souverain se substitue pleinement à l'intervention divine.

Les portes Dauphine et Maurepas, tout comme le pavillon construit dans le bastion du Roi, reçoivent les armes du souverain en pierre taillée, comme il se pratiquait aux places de France⁴⁹. Des inscriptions latines venaient compléter cette entreprise de représentation du souverain, devenant des vecteurs centrifuges de la propagande royale. Or, déjà sous du Verger de Verville, l'ingénieur qui a précédé Verrier, des pièces de monnaie en or et en argent, frappées pour commémorer la fondation de Louisbourg, avaient été placées dans les fondations des édifices principaux, amorçant cette appropriation symbolique du territoire⁵⁰.

L'ingénieur, vecteur de représentation de la monarchie absolue

Par l'aménagement du tracé urbain et de la ville, Verrier n'agit pas en simple applicateur des principes militaires. Il a une véritable intelligence du territoire, pour reprendre l'expression utilisée par Émilie d'Orgeix à son égard⁵¹. La ville de Louisbourg, installée sur la pointe d'une rade à la topographie régulière, offre une scénographie que Verrier exploite au mieux pour construire l'image perçue par le voyageur qui arrive dans la colonie. Ayant traversé l'Atlantique, le navigateur est accueilli par un paysage qui reprend des repères visuels intelligibles : architecture régulière, front défensif et portes de villes magnifiques qui signalent la mainmise de la France sur ces contrées.

La conception de cette entrée fluviale par Étienne Verrier, qui commence par la découverte de la tour de la lanterne établie à la pointe opposée de la rade, sur un point élevé qui fait face à la ville, est exceptionnelle par sa précocité au vu des projets urbains français du XVIII^e siècle⁵². Comme à Québec, l'importance du portrait fluvial tire avantage de la scénographie. Le fameux cartouche de la *carte de l'Amérique septentrionale* dessiné par Jean-Baptiste Fraquelin exploitait ainsi la distribution de la ville de Québec entre une Basse-Ville ayant une foisonnante activité marchande et une Haute-Ville qui cumule les édifices de pouvoir⁵³. Toutefois, la topographie régulière de Louisbourg ne permet pas une scission aussi nette des fonctions de la cité. C'est donc par un paysage régulier, étalé sous forme de panorama que Verrier dessine le portrait eidétique de la cité, où la façade maritime de la ville devient une narration de l'essence même de la ville⁵⁴. S'ajoute, dans ce cas, l'idée d'une séquence d'entrée par voie fluviale dont la sensibilité se dévoile au regard des projets proposés entre 1730 et 1744. Si son projet initial avait été mené à terme, le voyageur aurait commencé par découvrir la tour de la lanterne, qui participait à la scénographie par la conciliation qu'elle offrait entre progrès technique et poéti-

sation du territoire. Il fallait en effet concevoir le meilleur dispositif pour diffuser la lumière par le choix du combustible et des éléments de réfraction de la lumière en vue de guider le navigateur. Verrier commande donc un bassin en bronze et des carreaux de vitre à La Rochelle⁵⁵. Son dessin de la tour de la lanterne démontre par ailleurs qu'il aménage une ventilation zénithale pour que la fumée de la combustion de l'huile ou du charbon soit évacuée efficacement au lieu de demeurer dans la pièce et nuire à l'éclairage du foyer⁵⁶. En France métropolitaine, plusieurs phares avaient été entrepris sous Colbert à la veille du XVIII^e siècle, mais ce n'est qu'à partir des années 1770, voire à la veille de la Révolution que la réflexion architecturale vient s'ajouter aux considérations techniques qui régissent la conception des phares⁵⁷. Verrier fait ainsi construire le fanal de Louisbourg entre ces deux grandes périodes de chantiers de phares métropolitains. L'ingénieur avait toutefois saisi le potentiel de ce type de structure, qui venait d'être exprimé par Fischer von Erlach dans son *Entwurf einer historischen Architectur* publié simultanément en allemand et en français dès 1721, et dont une planche représentait le phare d'Alexandrie: la tour de la lanterne devient de fait le signe vertical d'une occupation du territoire guidée par l'action d'édiles éclairés.

Ayant dépassé la tour de la lanterne et contourné les rochers qui rendaient dangereuse la dernière étape du trajet, le voyageur longeait la batterie de l'Île dont les canons défendaient Louisbourg de l'assiégeant et arrivait enfin aux quais. Dans son projet de 1730, Verrier voulait aménager un redent sur le quai qui s'avancerait sur l'eau pour accroître l'efficacité de la défense portuaire. Cette saillie aurait créé une place sur laquelle il souhaitait installer une statue en pied de Louis XV vêtu à l'antique. Le voyageur serait donc descendu du vaisseau pour monter par l'un des escaliers latéraux du quai, traverser le seuil d'une arcade et découvrir alors la figure du souverain. De fait, cette scénographie porte un discours qui cible le voyageur et l'éventuel assiégeant, mais qui établit aussi le mythe de fondation de la cité. Le projet de l'ingénieur en rend compte, puisqu'il souhaitait que: «Le Redens qui sera devans la Rue Toulouse formera un feu croisé de mousqueterie avec le redens de la porte Dauphine et de l'aile droite, les escaliers sur chaque face faciliterons les débarquemens de canots. On pourra Elever la figure Pedestre du Roy sur la place pour marquer a la Postérité que sa majesté est le fondateur de la Colonie et de la ville⁵⁸.»

Ce projet de statue pédestre était visiblement inspiré du frontispice du *Traité de fortification* qui servit de manuel aux ingénieurs français entre les années 1670 et 1730: *Les travaux de Mars* d'Alain Manesson-Mallet⁵⁹. La figure d'une statue en pied de Louis XIV installée devant la ville assiégée de ce frontispice est très proche du dessin en pied de Louis XV que Verrier propose pour Louisbourg. Le choix de ce modèle iconographique plutôt

que celui des grandes statues du souverain installées au centre des places royales françaises nous amène à interroger les véritables intentions de Verrier, qui se trouvait à La Rochelle au moment de la conception de ce projet. S'agirait-il ici d'une architecture de papier qui tout en révélant le potentiel symbolique de l'aménagement du territoire était destinée à donner une image favorable au souverain et à son ministre des stratégies de représentation applicables en milieu colonial ?

En 1727, alors que Chaussegros de Léry installait les armes du roi aux portes des villes de Québec, Trois-Rivières et Montréal et devant les bâtiments du roi, il écrivait au ministre de la Marine avoir prit cette initiative lorsqu'il constata que « La plupart des habitants et surtout les nations sauvages ne connoissoient pas les Armes de sa Maïesté⁶⁰ ». Verrier et Chaussegros ont conscience de la singularité coloniale qui accentue la nécessité de représenter le souverain dans une contrée qu'il domine, mais où il ne posera jamais les pieds. D'ailleurs, le projet de statue pédestre de Louis XV à l'entrée fluviale de Louisbourg rappelle l'initiative de l'intendant Bochart de Champigny qui avait installé un buste de Louis XIV au centre de la place du marché de la basse ville de Québec et dont Franquelin nous a légué une représentation⁶¹. La présence statuaire du souverain sur le front fluvial participe à une stratégie de représentation qui s'adresse tant au voyageur qui est accueilli par ce paysage qu'aux dignitaires métropolitains qui reçoivent les vues des villes dressées par les arpenteurs et ingénieurs coloniaux qui intègrent le portrait du monarque au portrait de la ville.

Le redent et le projet de statue pédestre furent les premiers éléments retranchés au projet lorsque le ministre de la Marine exigea que Verrier réduise l'estimation du coût du quai. Il n'empêche que l'ingénieur avait, par ce projet, rendu compte de son zèle et de sa volonté de servir les intérêts du monarque en assurant sa représentation en milieu colonial. Même si la statue du souverain ne fut pas installée, le roi est assuré de sa présence dans la colonie par le décor des portes de ville, les fleurs de lys qui couronnent les bâtiments du roi et la toponymie générale de la cité.

Au même moment, le fils d'Étienne Verrier produit une vue de Louisbourg qui accompagne des relevés cartographiques des environs de Louisbourg⁶². On discerne, de droite à gauche, le bastion Dauphin avec une guérite et la monumentale porte Dauphine qui ouvrait sur une place d'armes, le magasin du roi, des logements particuliers, dont le logement du commissaire ordonnateur, et l'église paroissiale représentée en jaune pour montrer qu'elle est encore à l'état de projet. Au-delà d'un alignement de logements privés, on percevait par ailleurs de toit de l'hôpital général. Devant cet alignement d'édifices, le quai régulier aurait été élargi par deux redents offrant une saillie à la ligne continue des quais. C'est sur l'un de ces redents que Verrier aurait voulu installer la statue du roi, au débou-

ché de la rue Toulouse. Or, après avoir traversé la trame urbaine, la rue Toulouse débouche sur une place de dégagement créée devant le bastion du Roi, pôle majeur de la défense du site, contribuant ainsi à lier avec cohérence le portrait de la cité et ses édifices de pouvoir et de défense.

Le projet de statue pédestre étant rapidement abandonné, Verrier entreprend d'aménager un quai régulier, sans le redent qui aurait créé une petite place. Il élève un mur à hauteur d'appui qui entrave l'accès au quai depuis la rive, et construit alors la porte Frédéric. Il s'agit là d'une porte fluviale qui, bien qu'étant bâtie en bois, offre un dessin solide et élégant, notamment par les deux pyramides qui la flanquent. Surtout, elle marque durablement le seuil traversé par le voyageur qui entre dans la colonie : après quatre à six semaines en mer, l'instant où le voyageur reposait les pieds à terre correspondait à celui où il entrait de nouveau dans le royaume de France.

En 1741, le portrait fluvial sera complété par la porte du bastion Maurepas à la pointe de Rochefort⁶³. Celle-ci n'ouvre sur aucune route, mais bien directement sur l'océan. Pourtant, Verrier avait accordé une attention particulière aux inscriptions et à l'ornement. Tournée vers l'océan, cette porte participe ainsi pleinement au portrait fluvial de la ville et s'adresse autant au voyageur qu'aux édiles métropolitains qui en reçoivent la représentation par la correspondance qu'ils entretiennent avec la colonie.

Conclusion

Sous la menace anglaise, Verrier recommande l'abandon de la batterie royale dont il jugea que l'état d'inachèvement ne permettrait pas de défendre la ville. La ville sera prise par un contingent armé venu de la Nouvelle-Angleterre en juin 1745, après un siège de six semaines. Verrier rentre alors en France, où il obtient le titre d'ingénieur en chef de l'île d'Oléron, moins prestigieux que celui de La Rochelle qu'il souhaitait se voir accorder. Malgré la chute de la colonie, affaiblie par une pénurie des farines qui avait entraîné une mutinerie des soldats, Verrier n'est donc pas totalement discrédité aux yeux du ministre. Il lèvera un projet pour les fortifications d'Oléron. Toutefois, arrivé à l'âge de 64 ans en 1747 il décède et sera enterré à l'église de la paroisse Notre-Dame de La Rochelle⁶⁴.

L'île Royale sera restituée à la France après le traité d'Aix-la-Chapelle de 1748, pour être perdue de manière définitive en 1758. L'historiographie récente se plaît à rappeler l'exclamation apocryphe de Louis XV, qui, voyant l'ampleur des dépenses coloniales, se serait exclamé « Est-ce que les rues y sont pavées d'or ? Va-t-on voir bientôt poindre ses tours à l'horizon de Paris⁶⁵ ? » Malgré l'ampleur et la qualité des projets, c'est le papier et non la pierre qui a préservé jusqu'à nos jours la mémoire de l'œuvre monumentale entreprise par Verrier à l'île Royale. La *postérité* qu'il évoquait

dans son projet pour le quai de Louisbourg en 1731 a redécouvert son œuvre à partir des années 1960 par l'entremise de la restauration du site historique de Louisbourg. Le chantier du gouvernement fédéral canadien est ainsi venu confirmer l'efficacité du projet politique de Verrier. Par ses images de force martiale et régaliennne, l'entreprise de représentation de l'ingénieur offrait les assises pour rattacher le chantier de reconstruction du site à un discours patrimonial dont la charge mémorielle est aujourd'hui véhiculée par les acteurs de l'interprétation du site, et surtout par le paysage Louisbourgeois.

Au regard de cette étude des ambitions et des projets d'Étienne Verrier se dessine la complexité de la figure de l'ingénieur militaire colonial. Celui-ci ne doit pas uniquement assurer la défense du territoire par la conception des fortifications : il doit composer avec les impératifs de représentation de son statut au cœur de la société coloniale et assurer l'avancement de ses proches ; en collaboration avec le gouverneur et le contrôleur-ordonnateur, il doit assurer une bonne gestion du territoire et de la distribution urbaine ; il doit, enfin, assurer une bonne représentation de la mainmise du monarque sur ces contrées lointaines.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. La poliorcétique est l'art du siège des villes.
2. Anne Blanchard, *Les ingénieurs du « roy », de Louis XIV à Louis XVI : étude du corps des fortifications*, Montpellier, Université Paul Valéry, 1979 ; Émilie d'Orgeix et Laurent Vidal (dir.), *Les villes françaises du Nouveau Monde : des premiers fondateurs aux ingénieurs du roi (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Somogy, 1999. Depuis le tournant du XIX^e siècle, l'historiographie de l'œuvre bâtie et du rôle des ingénieurs dans les sociétés coloniales et métropolitaines se précise par la publication d'articles et monographies : Marc Grignon, « Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, 1682-1756 », dans Denis Castonguay et Yves Lacasse (dir.), *Québec, une ville et ses artistes*, Québec, Musée national des beaux-arts de Québec, 2008, p. 61-73 ; Gilles-Antoine Langlois, *Des villes pour la Louisiane française : théorie et pratique de l'urbanistique coloniale au XVIII^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2003 ; Anthony Gerbino et François Blondel, *Architecture, Erudition and the Scientific Revolution*, London/New York, Routledge, 2010 ; Émilie d'Orgeix, « French Military Engineers in the American Colonies, 1635-1776 », dans Bruce P. Lenman (dir.), *Military Engineers and the development of the early-modern European State*, Édimbourg, Edinburgh University Press, 2013, p. 237-258.
3. *De la Provence à la Nouvelle-France. Étienne Verrier (1763-1747) ingénieur du roy*, exposition du 23 mai au 20 septembre 2015, château des Remparts, Trets. Catalogue publié en 2015 sous la direction de Sandrine Chabre : *De la Provence à la Nouvelle-France, Étienne Verrier (1683-1747), ingénieur du Roy*, Trets, 2015.
4. Les représentations qu'Étienne Verrier formule auprès du ministre pour lui et pour ses proches ont été étudiées par Sandrine Chabre, *Ibid.* Ce volet ne sera donc pas repris dans notre étude.

5. Sandrine Chabre, «Sculpteurs et marbriers: les Veyrier et la carrière de Trests», *Provence Historique*, t. LX, fasc. 239, janvier-mars 2010, p. 67-79.
6. L'article de Frédérick Thorpe rédigé en 1974 pour le *Dictionnaire biographique du Canada* donne la date de 1709 pour le décès de Christophe Verrier. Des recherches récentes menées par les historiens de l'art sur Christophe Veyrier donnent plutôt la date du 10 juin 1689 à l'âge de 52 ans. Frederick J. Thorpe, «Étienne Verrier», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 3, Université Laval/University of Toronto, 2003, biographi.ca. Alain Paire, «Christophe Veyrier, dans le sillage de Pierre Puget», galerie-alain-paire.com; Klaus Herding, «Œuvres inédites de Christophe Veyrier. L'idéal classique et la sculpture baroque provençale», *Revue de l'art*, n° 163, 2009, p. 23-24.
7. Au moment de la soumission de cet article paraissait le texte de Sandrine Chabre, «“J'ai été bien aise d'apprendre que vous soyez content du caractère de Mr Verrier”. Étienne Verrier (1683-1747), ingénieur du Roi en Nouvelle-France, à travers sa correspondance», *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles, Articles et études*, crcv.revues.org. Celle-ci rend compte des représentations entreprises par Verrier pour l'avancement de ses fils et des bonnes relations qu'il entretient avec le gouverneur et le commissaire ordonnateur.
8. Sous Louis XIV, la maîtrise du dessin cartographique était une qualité très recherchée chez les ingénieurs envoyés dans les colonies. Ce fut le cas notamment lorsque Vauban recommanda que Robert de Villeneuve soit envoyé en Nouvelle-France en 1685. *Dictionnaire biographique du Canada*, biographi.ca.
9. Émilie d'Orgeix, «Un métier au-dessus de nos forces: ingénieur au service du roi selon Vauban», dans *Vauban, bâtisseur du Roi-Soleil*, Paris, Somogy, Musée des plans-reliefs, 2007, p. 149-157.
10. Avec l'aide de son sous-ingénieur Boucher, Verrier assure l'éducation de ses fils dans l'espoir d'en faire de bons ingénieurs. Ses lettres au ministre se terminent souvent par des comptes-rendus de l'avancement de l'éducation de ses enfants qui apprennent à dessiner et lever des plans et qui s'éduquent en mathématiques.
11. Verrier recommande ses sous-ingénieurs Pierre-Jérôme Boucher, Jean-Baptiste de Couagne, mais aussi La Pérelle qui fut mis brièvement à son service en 1738.
12. Verrier va recommander que le contrat du quai du carénage soit octroyé à Ganet bien que Muiron le remportera.
13. Sandrine Chabre en fait la démonstration par une lecture des correspondances de Verrier, Saint-Ovide, Le Normand et Maurepas dans l'article «“J'ay esté bien aise d'apprendre...”», *loc. cit.*
14. M. Brouillan de Saint-Ovide et Le Normant, 1er novembre 1734, «Sur les dépenses de la maison de M. Verrier a fait bâtir pour son logement et sur les fortifications», ANOM, C11B, vol. 15, fol. 77-83.
15. Étienne Verrier, 2 décembre 1730, «M. Verrier, ingénieur au ministre, concernant les plans et profils des ouvrages à faire. État des fonds nécessaires et état de la dépense faite cette année. État des ouvrages réalisés à son arrivée à Louisbourg. Il demande un brevet de lieutenant pour son fils». ANOM, C11B, vol. 11, fol. 70-78v. fol. 78: «L'angar appartenant au Roy, qui est a la suite des magasins ou je logeait avant mon départ pour la France n'avait été fait

qu'avec des planches que la rigueur du temps a tout pourry. [...] pour éviter des loyers de maison Monseigneur voudra agréer sil luy plait que je fasse rétablir en maçonnerie ce mesme angar qui consiste a trois chambres et une cuisine dont la depense pourra monter à 6 000 livres».

16. Anne Blanchard, *Les ingénieurs du « Roy » de Louis XIV à Louis XVI*, Montpellier, Université Paul Valéry, 1979, p. 339.
17. Marc Grignon a décrit la concurrence qu'entretennent les gouverneurs et les intendants de la Nouvelle-France dans la ville de Québec par l'entremise de l'amélioration de leurs demeures sous le régime français. Marc Grignon, « Transformation et adaptation des formes architecturales européennes en Nouvelle-France aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Perspective*, vol. 3, 2008, p. 551-564.
18. Helen Sutermeister, « An 18th-Century Urban Estate in New France », *Post-Medieval Archaeology*, vol. 2, n° 1, 1968, p. 83-118.
19. Blaine Adams, « The Construction and Occupation of the Kings Bastion Barracks », *Occasional Papers in Archaeology and History, Contributions from the Fortress of Louisbourg*, n° 3, 1971.
20. *Ibid.*
21. Des fouilles archéologiques menées dans l'îlot 1 en 1966 et 1967 ont abouti à la publication de l'essai d'Helen Sutermeister, *loc. cit.* L'intervention de Verrier correspond à la quatrième phase d'intervention sur le site.
22. Frédérick Thorpe, *loc. cit.*
23. Helen Sutermeister, *loc. cit.*
24. Il est tentant d'établir un parallèle avec la venue de Mme de Vaudreuil dans la colonie : l'arrivée de la femme du gouverneur de la Nouvelle-France à Québec entraîne d'importants travaux d'agrandissement du Château Saint-Louis menés à partir de 1719 sous la gouverne de Chaussegros de Léry.
25. Étienne Verrier, 28 octobre 1735, « Le sieur Verrier, ingénieur, au ministre. État des travaux de fortifications de l'Île Royale et de l'Île Saint-Jean. Passage de sa femme en France, etc. », ANOM, C¹¹B, vol. 17, fol. 252-260.
26. Helen Sutermeister, *loc. cit.*, p. 93 ; ANOM, COL, C¹¹B, vol. 17, fol. 290v.
27. Blaine Adams, *op. cit.* ; Louis Franquet, 9 octobre 1753, « État général des Pavillons », ANOM, C¹¹B, vol. 33, fol. 228v.
28. Frederick J. Thorpe, *Remparts lointains. La politique française des travaux publics à Terre-Neuve et à l'île Royale, 1695-1758*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980, p. 45.
29. Le dépassement des coûts estimés pour la construction d'un logement de fonction en milieu colonial n'est pas exceptionnel. Voir Agueda Iturbe-Kennedy, « Les sièges du pouvoir en Amérique septentrionale sous l'Ancien Régime », *Journal de la Société pour l'étude de l'Architecture au Canada*, vol. 41, n° 1, 2016, p. 31-40.
30. M. Brouillan de Saint-Ovide et Le Normant, 1^{er} novembre 1734, « Sur les dépenses de la maison de M. Verrier a fait bâtir pour son logement et sur les fortifications », ANOM, COL, C¹¹B, vol. 15, fol. 77-83.
31. Blaine Adams, *op. cit.* Étienne Verrier, 16 novembre 1732, « Lettre au ministre », ANOM, COL, C¹¹B, vol. 13, fol. 200v.
32. Étienne Verrier, 10 novembre 1736, « Monsieur Verrier, ingénieur au ministre. État des travaux de construction aux fortifications de l'Île Royale, donnant

- une description de Louisbourg à cette époque», ANOM, COL, C¹¹B, vol. 18, fol. 271-283, fol. 279v.
33. Étienne Verrier, 19 décembre 1739, «Monsieur Verrier au ministre, concernant quelques réparations à faire aux logements de messieurs de Forant et Bigot», ANOM, COL, C¹¹B, vol. 21, fol. 268-269.
 34. En plus de l'article de Rosalie Mercier-Méthé dans ce numéro du *Bulletin d'histoire politique*, voir Marc Grignon et Juliana Maxim, «La convenance et la représentation architecturale du rang social», dans Laurier Turgeon, Jocelyn Létourneau et Khadiyatoulah Fall (dir.), *Les espaces de l'identité*, Québec, PUL, 1997, p. 53-61.
 35. Blaine Adams, *op. cit.*
 36. Paul-Gaston L'Anglais, *Les modes de vie à Québec et Louisbourg au milieu du XVIII^e siècle à partir des collections archéologiques*, Québec, ministère des Affaires culturelles de Québec, 1994, p. 101.
 37. Bruce W. Fry, «*Un air de fort*» *Les fortifications de Louisbourg*, Hull, Parcs Canada, 2 vol., 1984.
 38. Andrew John Bayly Johnston, *Control and Order in French Colonial Louisbourg, 1713-1758*, East Lansing, Michigan State University Press, 2001.
 39. Étienne Verrier, 30 novembre 1737, «Monsieur Verrier, ingénieur, concernant l'état des fortifications de Louisbourg», ANOM, COL, C¹¹B, vol. 19, fol. 232-243.
 40. Étienne Verrier, 1^{er} novembre 1738, «Monsieur Verrier, ingénieur, au sujet des fortifications de Louisbourg, de la construction et de la démolition de certaines maisons», ANOM, COL, C¹¹B, vol. 20, fol. 227-235. *Idem*, 1731, «Projet pour fermer entièrement la ville», Service historique de la Défense, Vincennes, Archives du Génie, 1 VM 179 Louisbourg, pièce 22.
 41. Étienne Verrier, 17 janvier 1740, «M. Verrier, ingénieur au ministre concernant la réparation du chemin public à la sortie de la Porte Dauphine», ANOM, COL, C¹¹B, vol. 22, fol. 251-251v.
 42. En 1733, la tour de l'horloge est construite. Ils attendent l'arrivée de la cloche. Étienne Verrier, 23 octobre 1733, «Monsieur Verrier, ingénieur. Donne un aperçu général de l'état des travaux des fortifications, etc. incluant les marchés passés pour les ouvrages aux fortifications au Port Toulouse et à l'Île Saint-Jean, datés du 23 septembre 1733 et certifiés en 1735 par M. Sabatier, contrôleur», ANOM, COL, C¹¹B, vol. 14, fol. 298-328.
 43. Charles S. Lindsay, «Corps de garde de Louisbourg», *Lieux historiques canadiens*, n° 12, Ottawa, Parcs Canada, 1980, p. 53-112, p. 55-57.
 44. Étienne Verrier, «Plan projeté pour l'Église Paroissiale de la Ville de Louisbourg», s.d. (v. 1738), ANOM, collection Moreau de Saint Méry, F³, vol. 290, pièce 42.
 45. Andrew John Bayly Johnston, *op. cit.*, p. 101-102.
 46. Étienne Verrier, 29 novembre 1731, «M. Verrier au ministre sur l'avancement des travaux aux fortifications. État des fonds nécessaires pour la continuation des ouvrages pendant la prochaine année...», B950: «Mémoire concernant l'établissement du quai de la ville de Louisbourg, relatif au plan et profil et estimation ci-joints...», B950: «Mémoire sur l'établissement des casernes et du logement de l'officier qui commande au Port Toulouse», ANOM, COL, C¹¹B, vol. 12, fol. 104-110v.

47. Expression utilisée par Joël Cornette, *Le roi de Guerre, essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Payot, 1993. Voir aussi Andrew John Bayly Johnston, « In the Name of the King: The Monarchical atmosphere of French Colonial Louisbourg, 1713-1758 », dans Colin Coates (dir.), *Majesty in Canada. Essays on the Role of Royalty*, Toronto, Dundurn, 2006, p. 196-216.
48. En installant des représentations religieuses à leurs portes les villes se plaçaient sous la protection des saints pour conjurer les influences maléfiques. Une préférence était donnée aux saints associés à la peste et aux épidémies (Saint-Roch, Saint-Christophe, etc.).
49. La porte de Paris à Lille, les portes de Brisach et Neuf-Brisach et la porte royale de La Rochelle sont représentatives de cette pratique.
50. Sur l'appropriation symbolique du territoire en Nouvelle-France par l'entremise des cérémonies et du cadre bâti voir Agueda Iturbe-Kennedy, « Les représentations du pouvoir souverain dans le décor urbain de la Nouvelle-France: monuments et liturgie d'État », Actes du 12^e colloque international étudiant du département d'histoire de l'Université Laval, *Artefact*, 2013, p. 151-169.
51. Émilie d'Orgeix, « De Québec à Louisbourg: les ingénieurs et les villes en Nouvelle-France (1685-1759). », dans Sabine Chabre, *op. cit.*, 2015, p. 77-95. Voir aussi Martin Barros, Nicole Salat, Thierry Sarmant, *Vauban, l'intelligence du territoire*, Paris, Service historique de la Défense, 2006.
52. La place royale de Bordeaux qui offrait à la ville une ouverture sur la Garonne —, première place royale française ouvrant sur un front fluvial —, est commencée en 1730 et sera inaugurée en 1749.
53. Jean-Baptiste Franquelin, 1688, *Carte de l'Amérique septentrionale depuis le 25 jusqu'au 65^e deg. de latt. & environ 140 & 235 deg. de longitude. Contenant les pays de Canada ou Nouvelle France, la Louisiane, la Floride, Virginie, Nouvelle Suède, Nouvelle Yorc, Nouvelle Angleterre, Acadie, Isle de Terre-neuve, & c...*, Vincennes, Service historique de la Défense, « 71 recueils », recueil 66, pièce 6bis.
54. Louis Marin, « La ville dans sa carte et son portrait », dans Daniel Arasse et coll., *De la représentation*, Paris, Gallimard, 1994, p. 209-218
55. Étienne Verrier, 29 novembre 1731, « M. Verrier au ministre sur l'avancement des travaux aux fortifications. État des fonds nécessaires pour la continuation des ouvrages pendant la prochaine année... » B950: « Mémoire concernant l'établissement du quai de la ville de Louisbourg, relatif au plan et profil et estimation ci-joints... » B950: « Mémoire sur l'établissement des casernes et du logement de l'officier qui commande au Port Toulouse », ANOM, COL, C¹¹B, vol. 12, fol. 104-110v, 114-121v.
56. Étienne Verrier (attr.), 2 décembre 1730, « Vue du Fanal que lon doit établir en 1731 à l'entrée du port de Louisbourg dont le pied de la tour sera 66 pieds au dessus de la haute mer et la lumière à 121 pieds », ANOM, dépôt des fortifications des colonies, 3DFC170B; *idem*, 1732, « Plan et profil de la Tour de la Lanterne à l'entrée du port de Louisbourg pour représenter ce qui reste à faire pour la perfectionner pendant l'année 1733 », ANOM, dépôt des fortifications des colonies, 2DFC172B.
57. Christopher Drew Armstrong, « Des phares au concours: de l'Académie royale d'architecture à l'École des Beaux-arts 1745-1966 (1^{re} partie) », *Livraisons de l'histoire de l'architecture*, n° 24, 2012, p. 9-32.

58. folio 115, 30 décembre 1731.
59. Alain Manesson-Mallet, *Les travaux de Mars ou l'art de la guerre*, Paris, Jean Hénaults et Claude Garbin, 1671-1672, rééd. 1685. À partir de 1729, *La Science de l'ingénieur* de Bernard Forest de Bélidor (Paris, C. Jombert) remplace le traité de Manesson-Mallet dans la formation des ingénieurs militaires.
60. Lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry au ministre, Québec, 29 octobre 1725. Archives nationales d'Outre-mer, Aix-en-Provence, COL, C¹¹A, vol. 47, fol. 455-458.
61. Jean-Baptiste Franquelin, *op. cit.*
62. Verrier (fils), «Plan pour servir au projet représenté en jaune du revêtement du quay du port de la Ville de Louisbourg l'Isle Royale», 1731, Vincennes, Service historique de la défense, Archives du Génie, 1 VM 179 Louisbourg.
63. Étienne Verrier, 1741, «Les différents Profils de la Nouvelle Enceinte de Louisbourg, où on a représenté en jaune les ouvrages qui restent à y faire pour la perfectionner pendant l'année 1741 [et] Porte Maurepas où on a représenté en jaune l'ouvrage qui reste à y faire pour la perfectionner pendant l'année 1741», ANOM, dépôt des fortifications des colonies, 3DFC194B.
64. Sandrine Chabre, *De la Provence...*, *op. cit.*, p. 56.
65. Mickaël Augeron, «Rochefort et la Nouvelle-France aux XVII^e et XVIII^e siècles», dans Mickaël Augeron et Dominique Guillemet, *Champlain ou les portes du Nouveau Monde*, La Crèche, Geste éditions, p. 202.